

VIDE-GRENIERS À MOLLANS SUR OUVÈZE
Dimanche 05 mai 2019 DE 7H À 18H

Organisateur : Association «ÉCOLE POUR MOLLANS»

Adresse : Porte Major - 26170 MOLLANS-SUR-OUVÈZE Tél.: 06.50.84.89.75 Mail : parents.ecole.mollans26@gmail.com

ATTESTATION - INSCRIPTION - PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Né(e) le : à : département : Ville :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Email :
Titulaire de la pièce d'identité N° :
Délivrée le : par :
N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant (e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Accepte les conditions générales fixées par le règlement d'organisation :

- Accueil des exposants de 6h à 8h
- Zone piétonne de 8h à 16h45, aucun véhicule (sauf secours) n'est autorisé à circuler durant cette plage horaire
- Aucun départ durant cette plage horaire sauf urgences vitales ou évacuation par les organisateurs
Les personnes souhaitant quitter plus tôt devront se garer en dehors du périmètre de sécurité et ne pourront conserver leur véhicule sur leur(s) emplacement(s).

Fait à : Le :

Signature

1 emplacement tarif L (zone blanche) = 3 x 3 mètres (6€).

1 emplacement tarif XL (zone grise) = 3 (L) x 3.50 (prof.) (7€)

(Voir plan disponible sur le site de Mollans info ou en consultation au point info tourisme)

Précision (à côté de..., ombre, soleil...)

Nous tiendrons compte de vos souhaits dans la mesure du possible et par ordre d'arrivée.

Avec un véhicule, réserver 2 emplacements au minimum.

Je conserve mon véhicule sur mon emplacement : oui non

Ci-joint règlement de _____€ pour l'emplacement L ou XL pour une longueur de ____m

Bulletin + Règlement à l'ordre de "École pour Mollans" à renvoyer à : École pour Mollans (adresse ci en haut) ou à déposer au : Point info tourisme (La Poste)

(Un accusé de réception vous sera alors adressé par SMS ou email)

Je souhaite recevoir le bulletin d'inscription par mail lors du prochain vide-greniers : oui non

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'organisation.